



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

N°22-34

Séance de : **Vendredi 25 Novembre 2022**

OBJET : Poursuite du projet de développement d'une filière café d'excellence d'Arabica Typica en Martinique – Adoption du Plan de financement -

Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 25 Novembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 03 Juin 2022
Dossiers Finances
2. Décision Modificative n°1 – 2022 du Budget Principal
3. Décision Modificative n°1 – 2022 du Budget Annexe CFME
4. Passage du Plan Comptable du PNRM à la M57²
5. Opportunité d'acquisition de l'immeuble de l'AMATER
Dossiers Ressources Humaines
6. Création de postes
Dossiers Economie Durable
7. Evolution du Programme Alimentaire Territorial du PNRM
8. Adoption de plans de financement : Expérimentation en matière d'agroforesterie – Poursuite de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
Dossiers Valorisation et Sauvegarde de la Biodiversité
9. Plan de financement : Aménagement sur la Réserve Naturelle de la Caravelle (Pointe Caracoli)
10. Suivi scientifique des cétacées : convention avec la Caribbean Cetacean Society
11. Avis du PNRM sur le projet de station de transfert d'énergie par pompage à Saint Pierre
12. Questions diverses

Membres présents**Pour les Communes**

→ **Membres Titulaires** : Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT (Diamant) – Mr D. DE LEPINE (Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr S. THALMENSY (Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr E. GABRIEL (Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE (Morne Rouge) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) - Mr R. DULYMOIS (Robert) - Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) – Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) – Mr E. JULIAT (Schoelcher) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets).

→ **Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (CAP NORD) - Mr Jean-François BEAUNOL (CAESM).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **CTM** : Mr Jean-Claude ECANVIL à Mr G. MONSTIN – Mr Félix ISMAIN à Mr R. DULYMOIS

→ **Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse-Pointe) à Mr C. CYRILLE (Prêcheur) - Mr A. BIRON (Case Pilote) à Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) - Mr J. DOMERGUE (François) à Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) – Mme K. SALIBERT (Morne Vert) à Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) à Mr J. MONFORT (Diamant) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) à Mr JC. VARACAVOUDIN (Macouba).

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames K. BERNABE – L. BEAULIEU – S. NORCA - C. EMMANUEL – N. LIMIER - F. CARIUS.
Messieurs N. AZEROT -D. DINAL – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE – J. ROSE.

→ **Communes** : -Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) - - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr L. OCCOLIER (Vauclin.)

→ **Communautés d'agglomération** : Mr L. CLEMENTE (CACEM)

Absents excusés : Mmes N. ACCUS ADAINE et M-A RAVIN (CTM) – M. M. NADEAU (CTM) – Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr B. BABIN (Bellefontaine) – Mr M. MICHALON (MARIGOT) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) – Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre).

Invitée excusée : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** Le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc Naturel Régional de la Martinique ;
- Vu** L'arrêté préfectoral approuvant les nouveaux statuts ;
- Vu** la délibération n°22-10 en date du 05 avril 2022 relative au vote du Budget Primitif – Budget Principal pour l'exercice 2022 ;

Considérant que le projet pluriannuel « café d'excellence » conduit par le Parc Naturel Régional de Martinique a pour objectif la création d'une filière caféicole « haut de gamme » à partir de la variété Arabica Typica introduite en Martinique au XVIIIème siècle par Monsieur DESCLIEUX.

Considérant que le projet Café d'Excellence vise exclusivement la variété patrimoniale de café Arabica Typica dont les efforts de relance et la revalorisation devraient contribuer au développement économique durable de la Martinique, à partir de son patrimoine naturel et culturel.

Considérant qu'il s'agit de créer à terme une nouvelle filière agricole de café de niche pour la Martinique en :

- Accompagnant à la recherche de terres propices dans le nord de la Martinique pour l'installation de nouvelles caféières,
- Augmentant le nombre de caféiculteurs engagés dans la filière, pour un objectif d'une augmentation de la production, avec plus de 20 hectares plantés, et plus de 30 producteurs-caféiculteurs,
- Elaborant un programme de formation afin de faire monter en compétences les techniciens, les accompagnateurs et les caféiculteurs afin que tous respectent les clauses du cahier des charges dans la conduite de leur exploitation,
- Soutenant la création et le fonctionnement de l'association APVRCEEM afin qu'elle soit autonome et assure la pérennisation de la filière.
- Mettant à la disposition des caféiculteurs candidats des plants sains pour leur installation,
- Elaborant un process de transformation afin d'obtenir un produit haut de gamme. Cela passant par la mise en place de l'équipement pour la transformation des cerises jusqu'au grain vert.
- En accompagnant l'installation de plantes d'ombrage, de couverture, et d'arôme,
- Aidant au classement du café « specialities coffees »,
- Accompagnant la transformation, la valorisation des produits dérivés et des déchets verts, la commercialisation par la marque « Valeur Marque Parc » dans un premier temps,
- Aidant à la définition du logo et à la nouvelle appellation du café de Martinique,
- Facilitant la venue d'experts,
- Facilitant les échanges inter-île ou pays,
- poursuivant le programme COMMON GROUND avec JDE,
- participant à la TRANSAT JACQUES VABRE,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Comité syndical,

Article 1

Décide, au vu du bilan des premières années, une deuxième phase de développement de cette filière de café d'excellence d'Arabica Typica en Martinique, à compter de 2022.

Article 2

Adopte, à cette fin, le plan de financement ci-après, établi pour les 4 prochaines années (2022 à 2025) et estimé pour 4 ans à 1 838 037,17 € :

Ressources	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Europe (FEADER)		408 584,84 €	304 848,04 €	296 996,85 €	1 010 429,73 €
FCR	36 000,00 €				36 000,00 €
Etat (ODEDOM)	17 600,00 €	106 800,00 €	106 800,00 €	106 800,00 €	338 000,00 €
Common Grounds (JDE)	40 000,00 €	50 000,00 €	10 000,00 €		100 000,00 €
CTM	92 000,00 €	86 824,28 €	64 780,21 €	63 111,83 €	306 716,32 €
PNRM	9 000,00 €	15 321,93 €	11 431,80 €	11 137,38 €	46 891,11 €
Total	194 600,00 €	667 531,05 €	497 860,05 €	478 046,07 €	1 838 037,17 €

Article 3

Dit que les crédits nécessaires aux dépenses seront inscrits au Budget 2022 et suivants.

Article 4

Donne mandat au Président du PNRM afin de signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Article 5

Cette délibération sera transmise au représentant de l'État et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le Vendredi 25 novembre 2022

Pour le Président et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président,


Robert D'UYMBOIS

